



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.49

78170

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CPEA) PAR LE MAIRE MEMBRE DE DROIT

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu la délibération n°2026.02.17 relative à la désignation des représentants au sein du comité pour la promotion de l'enfance et de l'adolescence (CPEA),

Vu Les statuts du comité pour la promotion de l'enfance et de l'adolescence (CPEA),

Considérant que le Comité pour la Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour l'objet l'accompagnement social et éducatif dans le cadre de la prévention spécialisée en faveur des jeunes de 12 à 25 ans,

Considérant que le Maire ou son représentant, sont membre de droit du comité,

Considérant qu'il appartient au Maire membre de droit du comité, de désigner son représentant,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Anne CHAPELET, quatrième Maire-adjoint est désignée représentante du Maire pour siéger en sa place et qualité au sein du comité pour la promotion de l'enfance et de l'adolescence (CPEA),

Article 2 :

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, il pourra à tout moment la modifier ou y mettre fin, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions et actions entreprises par l'association à ce titre.

Article 3 :

La présente désignation fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 07 mai 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de La Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n°2026.49 du 07 mai 2026

Notifié le : 13/05/2026

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260507-2026-49-AR
Date de réception préfecture : 12/05/2026